

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_038_2018

Restauration d'une zone d'expansion de crue à Saint-Rome-de-Cernon

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu les délibérations n°s2015_11 et 2015_14 du 16 juillet 2015 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon relatives à l'approbation du PPG Cernon 2015-2019 et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Vu les délibérations n°sDE_2016_07 du 27 septembre 2016, 2015_013 du 16 juillet 2015, DE_2017_05 du 14 avril 2017, DE_2017_14 du 27 novembre 2017 et DE_2018_11 du 27 mars 2018 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon relatives à la candidature à l'appel à projets « Valorisons et restaurons les zones inondables », la réalisation d'une étude hydraulique et hydromorphologique du Cernon dans la traversée de Saint-Rome-de-Cernon et la réalisation des travaux de création d'une zone d'expansion naturelle des crues et de renaturation des berges (lancement de la consultation, choix des entreprises, plan de financement) ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon (au 1^{er} avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Confirme la reprise de l'action « Restauration d'une zone d'expansion de crue à Saint-Rome-de-Cernon » selon les termes des délibérations n°sDE_2017_05 du 14 avril 2017, DE_2017_14 du 27 novembre 2017 et

DE_2018_11 du 27 mars 2018 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon, à savoir :

- la modification d'un espace de 14 600 m² avec la création d'une zone naturelle d'expansion de crues et la renaturation de l'espace « rivière » en centre-bourg : suppression de gabions, remodelage des berges, déplacement de réseaux humides (canalisations et poste de refoulement) exposés lors des crues, création d'un espace « nature » pour une appréciation de la rivière par les habitants, déplacement du stade sportif ; s'y ajoute la démolition de deux maisons dans le cadre du fonds Barnier ;
- la décomposition du dossier en deux phases : préparation des travaux (maîtrise d'œuvre pour les missions APD, DCE, ACT, modélisation hydraulique suite à l'extension du projet et complément topographique, réalisation de sondages géotechniques, réalisation des dossiers réglementaires, réalisation de supports de communication) et réalisation des travaux (maîtrise d'œuvre pour les missions VISA, DET, AOR, exécution des travaux...) ;
- l'intégration du projet à l'appel à projet « Valorisons et restaurons nos zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie ;

Précise les montants (total : 509 877,41 € HT) et le plan de financement prévisionnels de cette action :

Travaux	Lot 1 – Terrassements et voiries	Lot 2 – Réseaux	Lot 3 – Aménagements paysagers	Maîtrise d'œuvre (Visa, DET, AOR)	Publication JO
Entreprise retenue	Guipal (12)	Guipal (12)	Alet (12)	SCP Gravellier-Fourcadier-Abadie (12)	-
Montant prévisionnel	260 411,10 € HT	161 097,10 € HT	49 652,00 € HT	12 966,73 € HT	1 470,60 € HT
Imprévus	+ 5%				
Plan de financement prévisionnel	Agence de l'eau Adour-Garonne / Conseil régional de l'Occitanie : 407 901,93 € (80%), Autofinancement : 101 975,48 € (20%)				

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif, ainsi qu'à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires ;

Précise que l'action « Restauration d'une zone d'expansion de crue à Saint-Rome-de-Cernon » concerne l'unité géographique « Cernon-Souzlon » et que son autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 3 ;

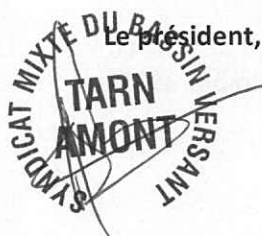
Demande que les subventions qui auraient éventuellement été octroyées pour cette action sur la base de la délibération n°DE_2017_15 du 27 novembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Sous-Préfecture
de FLORAC (Lozère)

REÇU le 27 AVR. 2018



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018

